

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/17

Rue de la Vauche, quel avenir pour le calme et la sécurité ?

M. Thierry Cortat, CS•POP•Verts

Il y a quelques années, une mesure de restriction de la circulation a été mise en place à la rue de la Vauche dans le but de limiter le trafic de transit à travers le centre-ville. Suite aux problèmes constatés immédiatement après cette mise en œuvre (difficultés d'insertion des transports publics, congestion de certains tronçons due au report de trafic, etc.) et aux fortes réactions des personnes qui ont subi les inconvénients de la mesure, le Conseil communal avait alors pris la décision de revenir à l'état initial.

Actuellement, on constate dans cette rue une dégradation régulière de la chaussée et des trottoirs, des problèmes de visibilité et de structuration des espaces, quelques déficits d'éclairage en lien avec la végétation, etc. La situation sanitaire des arbres n'est pas bonne et des abattages urgents pourraient être programmés à moyen terme. Les arbres abattus ne seraient probablement pas remplacés, dans l'attente d'un plan de réaménagement global et complet de la rue, les espaces devant être réorganisés (place laissée au trafic individuel motorisé et à la mobilité douce). La situation n'est cependant pas critique au point de mettre en priorité le réaménagement de cette rue, notamment en comparaison avec d'autres situations plus dangereuses ou plus urgentes sur le territoire communal.

A noter également que la situation vis-à-vis du bruit routier est saine dans cette rue, le cadastre du bruit routier établi en 2012 et les projections à long terme ne révélant pas de mesure d'assainissement à mettre en œuvre dans ce secteur (valeurs légales respectées).

Vu l'état de la chaussée, il sera nécessaire d'assainir cette rue à moyen ou long terme. Actuellement, cette rue n'est pas inscrite au plan financier des investissements. Le Conseil communal analysera éventuellement la possibilité d'inscrire cette mesure dans le programme de législature en cours d'élaboration. Il ne faut cependant pas s'attendre à des mesures avant 2022, d'autant plus que cet aménagement est à coordonner avec d'autres projets, notamment le réaménagement de la route de Porrentruy dans le cadre de la lutte contre le bruit routier ou la modération de la rue du Stand à plus long terme.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 5 février 2018